

MINISTERE DE LA SANTE
AGENCE NATIONALE DU MEDICAMENT ET DES AUTRES PRODUITS DE SANTE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : Le 1er Juillet 2024
Appel d'offres : N°002/EQUIPEMENTS MEDICO-TECHNIQUE/ANMAPS/2024
Nom du projet : Acquisition des équipements de Laboratoire
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

La Direction Générale de l'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé lance un appel d'offres ouvert pour l'acquisition des équipements de Laboratoire.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres ouvert est réparti en deux (2) lots distincts :

Lot n°1 : Equipements de préparations d'échantillons, de stérilisation et de sécurité

Lot n°2 : Equipements de mesures et d'analyses.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou deux lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour les deux (2) lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire des deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

Le Directeur Général de l'ANMAPS


Dr. Ange MIBINDZOU MOUELET

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 400 000 FCFA par lot ou de 200 000 FCFA pour les PME disposant d'un agrément PME. *Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.*

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé

Sise ZI Oloumi - BP: 10 413 - Tel: 066418349

Courriel : sam@anmaps.ga - dg@anmaps.ga

Site web: www.amgabon.ga

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **Lundi 19 Août 2024 à 10 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre TTC.


A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **Lundi 19 Août 2024 à 11 heures 30 minutes** à l'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS).

P. Le Directeur Général des Marchés Publics
P.I. Le Directeur Général Adjoint des Marchés Publics


Ghislaine NGOUA OBIANG épse APANGA

